

Territoire d'Énergie Isère

DÉCISION DU PRESIDENT N° 2020-053

Objet : Enfouissement - Convention financière tripartite - TE38, Département, commune de ST SAVIN

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID-19 ;

Dans le cadre de sa compétence « voirie », le Département de l'Isère a pour projet le déplacement du giratoire situé route du Bugey sur la commune de ST SAVIN. Ce déplacement de giratoire nécessite un enfouissement de réseau. Cette commune est par ailleurs adhérente à TE38, qui est maître d'ouvrage pour les travaux relatifs au réseau de distribution publique d'électricité. En accord, le Département de l'Isère et la commune de ST SAVIN ont sollicité TE38 pour que le Département de l'Isère se substitue à la commune de ST SAVIN, et paie en direct à TE38 la participation aux travaux lui revenant, par le biais d'une convention tripartite de cofinancement entre TE38, le Département de l'Isère et la commune de ST SAVIN.

Monsieur Bertrand LCHAT, Président de TE38 :

DÉCIDE

- D'autoriser le Département de l'Isère à se substituer à la commune pour le paiement de sa participation financière aux travaux ;
- De signer la convention tripartite entre TE38, le Département de l'Isère et la commune de ST SAVIN ;
- D'engager cette opération suivant son avancement.

Conformément à l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020, la présente décision sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département, notifiée aux membres du Bureau par courriel et rendue compte lors de la prochaine séance du Bureau.

Fait à Grenoble, le 18 mai 2020

Le Président,

M. Bertrand LCHAT



Monsieur le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de 2 mois à compter de sa publication, devant le Tribunal administratif de Grenoble sis 2 place de Verdun à GRENOBLE (38000)



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SEDI

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	2020053
Date de la décision:	2020-05-18 00:00:00+02
Objet:	Convention financière tripartite - Enfouissement - SAINT SAVIN
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	1.4.2 - Conventions et contrats divers (convention de groupement/groupement de commandes)
Identifiant unique:	038-253804025-20200518-2020053-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
038-253804025-20200518-2020053-DE-1-1_0.xml	text/xml	926
nom de original:		
053 PT 1d - DP - Enfouissement - Conv fin ST SAVIN.pdf	application/pdf	194148
nom de métier:		
99_DE-038-253804025-20200518-2020053-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	194148

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	19 mai 2020 à 07h42min33s	Dépôt initial
En attente de transmission	19 mai 2020 à 07h42min33s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	19 mai 2020 à 07h42min34s	Transmis au MI
Acquittement reçu	19 mai 2020 à 07h52min54s	Reçu par le MI le 2020-05-19